

AGNES SOREL.

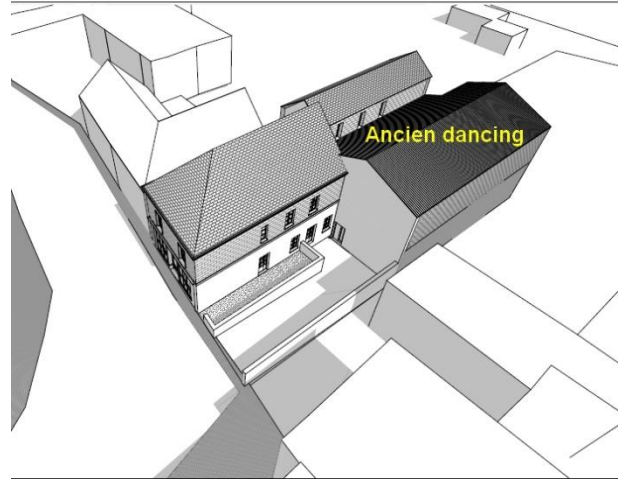
Après avoir acheté le bâtiment, acheté le jardin adjacent, nous entrons dans la phase démolition construction.

Les travaux étaient prévus en deux phases mais les contraintes budgétaires qui s'annoncent nous incite à la prudence en envisageant trois phases de travaux.

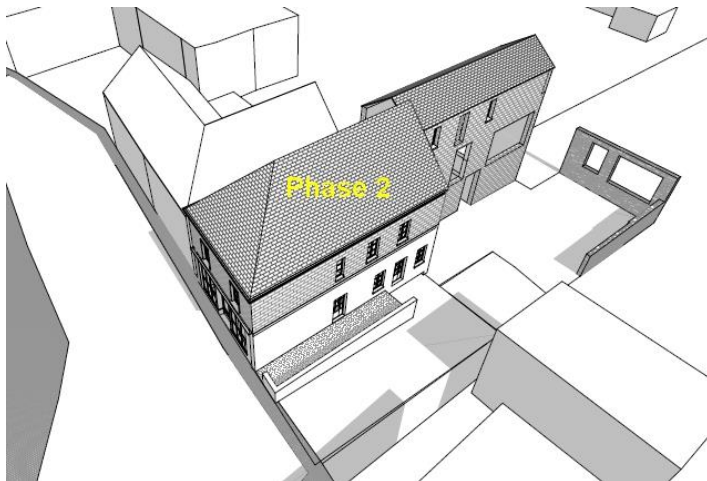
Phase 1 : Démolition de l'ancien dancing.

Désamiantage, démolition de l'ancien dancing et des aménagements intérieurs de l'ancien hôtel.

Le permis de démolir est accordé,
Les travaux doivent débuter en décembre 2022



Phase 2 : Aménagement du bâtiment principal



Reconstitution de la façade à l'identique

Aménagement du rez de chaussée

Travaux prévus en 2023

A partir de ce moment, la salle principale pourra être utilisée en attendant la cuisine.

Phase 3 : construction d'une salle

Construction d'une cuisine dans le bâtiment intermédiaire et d'une salle ouverte sur les jardins.

Cette phase est possible en 2024 si nos budgets résistent à l'inflation.

